

# Compte-rendu de la réunion sur le baccalauréat avec la DEC

mercredi 16 mars en visioconférence

Présents :

DEC : Olivier Harmel, Émilie Braneyre, Muriel Nedjar

IA-IPR: Jean-Michel Lespade

APPEP : Arnaud Lalanne, Valérie Bonnet

La réunion débute à 14h30. Il est convenu de faire le bilan de la session 2021 uniquement dans la perspective de la session 2022. L'APPEP propose l'ordre du jour suivant, qui est accepté :

- 1) Bilan et aménagements pour la session 2022
- 2) calendrier
- 3) convocations
- 4) Santorin
- 5) modalités des réunions d'entente et d'harmonisation
- 6) jurys

## 1) Bilan et aménagements pour la session 2022

L'APPEP rappelle les aménagements de la session 2022 : les élèves gardaient la meilleure des deux notes entre le contrôle continu et l'épreuve terminale, qui a ainsi été vidée de son sens. Elle remarque une quasi-absence des professeurs de philosophie et de lettres au Grand Oral, ce qui était inévitable pour les élèves de HLP. Elle demande ce qu'il en sera cette année et rappelle sa requête d'un doublement des sujets pour la session 2022 car la philosophie est la seule épreuve écrite à ne bénéficier d'aucun aménagement.

La DEC évoque la possibilité de savoir combien d'élèves ont bénéficié du choix entre CC et CT en 2021 et ont pu relever leur note. M. Harmel reconnaît que la DEC n'a pas pu mettre en œuvre ce qui avait été annoncé lors de la réunion du 31 mars 2021 pour des raisons techniques. Le GO était d'une grande complexité à organiser avec des binômes devant comprendre un professeur « naïf », d'autant plus que les logiciels étaient nouveaux et ne permettaient pas un « paramétrage fin ». Les « outils » étant mieux connus cette année, la DEC se fixe comme objectif d'appliquer ce qui était prévu l'an dernier :

- 45 professeurs de philosophie convoqués pour le GO.

Le nombre de copies sera ajusté pour les correcteurs doublement convoqués :

- Voie Générale :
  - 120 copies environ par correcteur
  - 80 copies environ par correcteur + convocation au GO
- Voie Technologique :
  - 140 copies environ par correcteur
  - 100 copies environ par correcteur + convocation au GO

L'IA-IPR répond qu'il n'était pas possible de doubler les sujets car cela demande un trop long travail de conception. La notation sera ajustée en commissions selon un critère de bienveillance générale précisée dans des consignes de correction.

M. Harmel note que la numérisation permet un meilleur brassage des copies, et donc une notation plus équitable.

L'APPEP rétorque que le brassage permettra une bienveillance généralisée mais certainement pas ajustée.

M. Harmel nous informe par ailleurs que, dans l'académie de Bordeaux, les sujets sont déjà en train d'être imprimés, notamment pour les sujets de l'étranger.

L'APPEP regrette une dernière fois ce traitement différencié de l'épreuve écrite de philosophie par rapport aux autres épreuves écrites et demande la possibilité de présenter une liste de textes pour l'oral.

## 1) Calendrier

L'APPEP pointe les difficultés structurelles de calendrier pour les professeurs de philosophie, convoqués en même temps pour l'écrit et le Grand Oral, aggravées cette année par le report des épreuves de spécialités au mois de mai.

La DEC nous précise les dates :

- épreuves : mercredi 11 mai et jeudi 12 mai après-midi pour HLP,
- réunion d'entente : vendredi 13 mai à 9h pour la journée 1 ou 14h pour la journée 2,
- réunion d'harmonisation avant la saisie des notes,
- date limite de saisie des notes : jeudi 9 juin à 10h,
- 80 correcteurs seront convoqués en philosophie (et 80 en Lettres) : 25 copies, soit de la journée 1 soit de la journée 2 par correcteur. M. Harmel et M. Lespade ont insisté sur le fait que les correcteurs n'auraient pas à corriger les sujets des 2 journées.

L'IA-IPR précise que chaque discipline, philosophie et lettres, organisera ses propres réunions selon ses modalités habituelles. La réunion d'harmonisation à Bordeaux se tiendra vraisemblablement le 2 juin au matin, M. Lespade étant ensuite pris par des jurys de concours.

## 1) Convocations

L'APPEP demande si les convocations seront, comme l'an passé, des sortes d' « appels anonymes » ou de missions sans contenu déterminé.

La DEC a pour objectif d'envoyer les convocations avant les vacances de printemps, en une seule convocation complète contenant un maximum d'informations. Les convocations seront présentées comme l'an dernier car le logiciel est le même. Elles indiqueront le nombre de copies du jury, le nombre d' « intervenants » – le correcteur devant diviser le nombre total par le nombre d'intervenants pour connaître approximativement son nombre de copies à corriger. M. Harmel rappelle que la DEC ne choisit pas ses « outils ». Il insiste à nouveau sur l'intérêt de la numérisation qui permet de répartir plus facilement et équitablement les copies des correcteurs absents.

L'APPEP demande pourquoi ne pas faire appel à des correcteurs mis en réserve.

L'IA-IPR répond que c'est le cas. Le « vivier » (12 % du nombre des correcteurs) est toujours épuisé. Les 30 « réservistes » ont été convoqués en 2021.

## 2) Santorin et jurys

L'APPEP fait remarquer que, dans le contexte actuel en particulier, la numérisation des copies est exposée au risque de cyberattaques et de vol de données, d'autant plus que toutes les applications sont interconnectées. Nous rappelons notre opposition à corriger en ligne car cela équivaut à corriger sous surveillance.

L'IA-IPR affirme avoir autre chose à faire que surveiller les correcteurs.

Nous lui faisons remarquer que le logiciel, lui, collecte les données, mais que nous ignorons quelle protection réelle des données personnelles est prévue, pour les correcteurs comme pour les candidats.

L'APPEP rappelle que, l'an dernier, il était impossible d'accéder aux copies en jury, contrairement à ce qui nous avait été annoncé et que les candidats ont également eu du mal à accéder aux copies.

La DEC déclare que les copies étaient disponibles dans les espaces candidats deux jours après la publication des résultats. Concernant les jurys, il s'agit d'un changement de fonctionnement depuis la session 2021. Désormais, on ne relève pas les points d'une copie, mais on attribue globalement des points de jurys, et cela non plus en fonction des copies d'examen, mais du livret scolaire du candidat. Les copies de philosophie n'étaient pas disponibles en 2021 et ne le seront pas en 2022. L'enjeu est le livret scolaire du candidat et ses moyennes de l'année.

L'IA-IPR ajoute que la note des épreuves écrites est ainsi inamovible.

L'APPEP considère que cela revient à déprécier les épreuves terminales. Elle s'enquiert des sous-jurys qui avaient eu lieu en 2020 et 2021 dans des conditions opaques.

La DEC répond qu'en 2021 les sous-jurys n'avaient baissé aucune moyenne et que leur composition se référait au décret du 25 février 2019<sup>1</sup>. En 2022, l'harmonisation sera faite par une commission académique (Note de service du 28 juillet 2021<sup>2</sup>) uniquement sur le contrôle continu et la liste des noms de ses membres sera consultable sur le site de l'académie.

L'APPEP déplore le nouveau fonctionnement des commissions et jurys qui dépossède les professeurs de leur notation, marginalise les correcteurs et fait une confiance totale à des algorithmes ou des statistiques aveugles au détriment de l'expertise des professeurs qui ont des élèves en chair et en os devant eux toute l'année.

### 3) Modalités des réunions d'entente et d'harmonisation

L'APPEP demande si les réunions se tiendront en présentiel.

L'IA-IPR répond que les modalités ne sont pas encore arrêtées. Si Santorin est opérationnel pour noter les copies tests et générer les moyennes, la réunion d'entente se tiendra à distance. Si Santorin n'est pas opérationnel, la réunion aura lieu en présentiel.

- Dates de la réunion d'entente :
  - jeudi 16 juin au matin pour la voie générale,
  - jeudi 16 juin après-midi pour la voie technologique.

L'harmonisation aura lieu en présentiel en 3 points de l'académie : Bayonne, Bergerac, Bordeaux.

- Date de la commission d'harmonisation : mardi 28 juin au matin pour les deux voies,
- date limite de saisie des notes : jeudi 30 juin à 9h.

L'APPEP demande comment venir avec ses copies pour cette réunion en présentiel.

L'IA-IPR nous annonce que les correcteurs devront soit télécharger leurs copies corrigées et venir avec leur ordinateur portable ou une clef USB, soit les imprimer pour la commission d'harmonisation !

L'APPEP se réjouit de la possibilité de télécharger les copies.

La DEC rappelle que les appréciations doivent cependant être portées sur la copie dans Santorin.

L'APPEP demande que le logiciel soit amélioré pour qu'il soit possible à l'avenir de télécharger les copies pour les corriger hors ligne puis les remettre en ligne corrigées.

L'ordre du jour étant épuisé, nous remercions nos interlocuteurs. La réunion se termine vers 16h30.

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043183695>

<sup>2</sup> Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022. NOR : MENE2121270N. Note de service du 28-7-2021. MENJS - DGESCO A2-1. <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>